



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Note relative à la proposition d'augmentation des cotisations des membres du CC Sud

Contexte :

Les premières réflexions sur ce thème sont intervenues durant le Comité Exécutif de septembre 2015, où il était clairement apparu qu'au regard du reliquat de budget disponible, des actions programmées en fin d'exercice devraient être annulées ou reportées. Dans le même temps, plusieurs membres avaient alors indiqué qu'une augmentation des cotisations pourrait être une solution pour éviter à nouveau de tels problèmes, et ainsi, s'assurer que le CC Sud soit pleinement en mesure de réaliser tous ses objectifs.

Les exercices comptables du CC Sud se suivent mais ne se ressemblent pas forcément, notamment du fait des projets et programmes réalisés, qui ne simplifient pas la lecture de son budget.

Hors programme, les postes de dépenses du CC Sud en moyenne ont été de 355 KE durant les 4 dernières années, avec un intervalle global de variation des postes de l'ordre de +/- 65 KE. Ces variations importantes ne peuvent que difficilement être résorbées et sont liées au nombre de documents traduit, aux éventuels soutiens exceptionnels des collectivités et enfin, à la participation des membres aux réunions. Concernant les recettes, on aboutit à un chiffre de 359 KE, soumis à une variation globale de +/- 47 KE. Ces variations s'expliquent essentiellement par les mécanismes financiers qui définissent le montant des subventions perçues par le CC Sud, plus ou moins complexes.

Face à ces incertitudes, le secrétariat suit la consommation de son budget au plus près, et réalise des projections reposant sur des estimations. En s'appuyant sur les données dont il dispose, et en fonction des décisions prises par l'Assemblée Générale et le Comité Exécutif, l'idée générale est de rechercher l'équilibre en fin d'exercice, en évitant des prises de risques inconsidérées. Le calendrier et certains paramètres administratifs jouent également un rôle très important.

Perspectives :

- Augmentation plafond maximal Subvention DG Mare : A compter de cet exercice, la DG Mare a décidé d'augmenter le plafond maximal de son intervention budgétaire. C'est bien évidemment une excellente nouvelle, qui aura pour conséquence directe une augmentation du pourcentage d'intervention de la DG MARE aux dépenses du CC Sud (entre 3 et 4%, soit environ 15 000 Euros en plus par an, toutes choses égales par ailleurs). On rappellera cependant que ce





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+ 33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

montant n'est calculé qu'à la fin de l'exercice, et doit donc être apprécié avec une certaine prudence au moment des prises de décisions budgétaires.

- Augmentation autres financements publics : ainsi qu'acté lors du récent Comité Exécutif, un renforcement de l'augmentation de l'appui financier des Etats Membres sera sollicité. De même, tous les efforts sont entrepris pour renforcer et mieux sécuriser les subventions des collectivités françaises.

Quelle est la situation dans les autres CC ?

Les situations des CC sont très différentes, selon le nombre de leurs membres, la fréquence de leur réunion, et le nombre de langues de travail. A titre de comparaison, la cotisation pour le CC Méditerranée est de 1400 Euros/an, et en moyenne, pour le CC Nord Ouest, la cotisation s'établit entre 800 et 900 Euros.

On rappellera ici que le CC Sud avec ses 100 membres est de très loin celui qui permet la plus large participation des parties prenantes. Dans d'autres CC, le nombre total de membres est de 40. Enfin, il faut souligner que la participation aux réunions est en augmentation durant ces dernières années : en moyenne 32 membres aux Groupes de Travail en 2013-2014, 38 en 2014-2015 et 39 en 2015-2015.

Objectif :

En lien avec les chiffres globaux présentés au début de cette note, et avec toutes les incertitudes aussi, il apparaît qu'une consolidation des recettes du CC Sud aux environs de 400 K Euros par an devrait éviter tout risque quant au financement de ses activités classiques et la pérennité de nouvelles actions, à définir par les membres du CC.

L'effort total représente donc environ 40 000 Euros, pour partie déjà identifiés via la DG Mare (+ 15 K Euros), et les marges de manœuvres actuelles (bénéfice moyen de 10 000 Euros sur la période récente). Dans l'idéal, une augmentation permettant un surplus de cotisations de 15 000 Euros serait donc visé.

On rappellera aussi que la moindre « action » entreprise par le CC Sud représente vite une certaine enveloppe budgétaire (1 jour de GT Ad Hoc = 10-15 000 Euros).

Quel impact ?

Pour mémoire, aujourd'hui, les cotisations sont de 50 Euros par Groupe de Travail, pour 5 GT au maximum. Le Comité Exécutif a un niveau de cotisation de 500 Euros, l'Assemblée Générale de 175.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Les membres du Comité Exécutif ont récemment discuté de l'opportunité d'augmenter ces cotisations, ce qui a majoritairement été approuvé, l'option suivante rejoignant l'approbation d'une majorité de membres :

- 250 Euros pour l'Assemblée Générale
- 600 Euros pour le Comité Exécutif
- 100 Euros par Groupe de travail, pour un maximum de 4 (en lien avec le fait que le GT Espèces Profondes ne se réunisse plus).

Si l'on regarde les chiffres actuels, une majorité de membres occupent aujourd'hui 2 catégories :

Catégorie 1 : Membres AG + membres de 2 GT, soit 275 Euros/an

Catégorie 2 : Membre Com'Ex + membres de 3 GT, soit 650 Euros/an

Avec la nouvelle option proposée, ces cotisations annuelles évolueraient respectivement vers 450 et 900 Euros.

Au global, sur la base des informations 2016, l'application de cette hausse de cotisations représenterait au total un peu plus de 53 000 Euros contre un peu moins de 39 000 aujourd'hui. Un tel taux moyen de cotisations de 530 Euros par an continuerait à être le plus faible au niveau européen parmi les CC qui travaillent avec plusieurs langues.

Rapide Bilan et Conclusion :

Le principe général d'annualité dans la gestion budgétaire des CC ainsi que les nombreuses sources d'incertitudes tant en terme de dépenses que de recettes, rendent compliquée la gestion d'un CC.

L'augmentation du plafond de remboursement de la Commission Européenne peut constituer le signal de départ d'une réelle montée en puissance pour le CC Sud. Cependant, couplée à de nombreuses sollicitations budgétaires, le CC Sud se doit de sécuriser ses recettes pour pouvoir aller de l'avant de manière plus pérenne.

Les cotisations de ses membres jouent un rôle décisif pour le budget du CC Sud. Ces cotisations comptent en effet parmi les postes les plus fiables d'un point de vue budgétaire. Stratégiquement, elles permettent aussi pour le CC Sud une moindre dépendance vis à vis de ses partenaires, avec lesquels il est amené à travailler et à formuler des recommandations.

L'augmentation des cotisations proposée doit avant tout être vue comme une question de confiance et de responsabilité de la part des membres du CC Sud.

Ainsi que clairement exprimé durant le dernier Comité Exécutif, une éventuelle augmentation des cotisations ne pourra qu'avoir une dimension exploratoire, tant au regard des conséquences pour le budget du CC Sud, que pour les conséquences sur ses





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Membres. Une telle décision serait ainsi étroitement suivie, au regard de toutes ses conséquences éventuelles.

